



CMAS

CONFÉDÉRATION MONDIALE
DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

WORLD UNDERWATER FEDERATION

**CMAS
NAGE AVEC PALME
COUPE DU MONDE PISCINE
REGLEMENT**

(Version 2006/01)

1 Principes généraux

- 1.1 La Coupe du Monde est l'ensemble de meetings internationaux en piscine qui auront reçu l'accord de la CMAS. Le calendrier des épreuves de la Coupes du Monde sera établi par la Commission Nage avec Palme de la CMAS (CMAS CNP) et diffusé par la CMAS HQ.
- 1.2 Les meetings feront l'objet d'une évaluation chaque année.
- 1.3 La Coupe du Monde CMAS consiste à un minimum de 3 meetings. Le dernier meeting de la Coupe sera la "Golden Final".
- 1.4 La Coupe du Monde CMAS se disputera dans la seule catégorie senior et un classement.
- 1.5 La Coupe du Monde CMAS comportera 10 épreuves individuelles (5 pour les Dames et 5 pour les messieurs) et deux épreuves de relais (1 relais messieurs et 1 relais dames) *pour les catégories Seniors et Juniors.*:
 - Messieurs : 50 Apnée 100 SF 200 SF 400 SF 800 SF 4 X 100 SF
 - Dames : 50 apnée 100 SF 200 SF 400 SF 800 SF 4 X 100 SF
- 1.6 Chaque compétiteur pourra nager un maximum de 2 (deux) épreuves individuelles et un relais par meeting.
- 1.7 Chaque équipe pourra engager un maximum de deux nageurs par épreuves individuelles.
- 1.8 La Coupe du Monde pourra se dérouler sur un jour (deux sessions) ou deux jours (3 sessions).
- 1.9 La "Golden Final" de la Coupe du Monde CMAS se déroulera sur deux jours (3 sessions). La CMAS CNP désignera le lieu de la "Golden Final".
- 1.10 Les organisateurs de chaque meeting de la Coupe du Monde CMAS décideront du déroulement du meeting (2 ou 3 sessions).
- 1.11 Le programme de la Coupe du Monde CMAS sera déterminé par la CMAS CNP
- 1.12 Les organisateurs pourront programmer d'autres épreuves hors classement Coupe du Monde CMAS durant le meeting.
- 1.13 Chaque organisateur d'une manche de la Coupe du Monde CMAS (Président de la Fédération Nationale) devra signer annuellement un contrat (annexe 1 – Procédures et obligations) avec la CMAS dans lequel les droits et les devoirs seront listés.
- 1.14 Les organisateurs devront médiatiser au maximum leur meeting (radio et télévision)

2 Organisation

- 2.1 L'organisateur d'un meeting devra recevoir l'accord de sa Fédération Nationale qui signera le contrat avec la CMAS.
- 2.2 La Fédération Nationale pourra déléguer l'organisation du meeting à un club ou autre organisation.
- 2.3 Chaque organisateur devra diffuser le règlement particulier avec toutes les informations nécessaires (prix de l'hébergement, transport etc..) à la CMAS CNP et à toutes les Fédérations Nationales, membres de la CMAS , 10 semaines avant le meeting. Chaque Fédération Nationales ayant en charge l'envoi des documents aux clubs.
- 2.4 Pour chaque meeting, la CMAS CNP désignera un délégué et un Juge Arbitre.
- 2.5 Le Juge Arbitre sera responsable de la surveillance de l'organisation du meeting selon les règlements de la CMAS.
- 2.6 Le Juge Arbitre prendra toutes les mesures qui s'imposent sur toutes les questions intervenant sur le site du meeting.
- 2.7 Le Juge Arbitre sera responsable du respect des règles de sécurité durant la compétition. Il sera autorisé à prendre toutes les décisions qui s'imposent dans ce domaine.

3 Classement de la Coupe du Monde CMAS piscine

- 3.1 Il y aura 2 classement différents : individuel et club
3.2 Individuel : classement Messieurs et classement Dames
3.3 Clubs : le classement se fera par addition des points individuels Messieurs et Dames
3.4 Pour chaque épreuve, le classement se fera en accordance avec la table de cotation de la CMAS :

<i>place</i>	<i>points</i>	<i>place</i>	<i>point</i>	<i>place</i>	<i>points</i>	<i>place</i>	<i>point</i>	<i>place</i>	<i>point</i>
1	50	6	33	11	20	16	10	21	4
2	46	7	30	12	18	17	8	22	3
3	42	8	27	13	16	18	7	23	2
4	39	9	24	14	14	19	6	autres	1
5	36	10	22	15	12	20	5		

4 Classement général individuel et par club

- 4.1 Les compétiteurs pourront participer à toutes les épreuves de la Coupe du Monde CMAS
4.2 Le classement général individuel sera fait par l'addition des deux meilleurs résultats et du résultat de la "Golden Final"
4.3 Pour figure dans le classement final, les nageurs devront nécessairement participer à la "Golden Final" et à un minimum de deux meetings de la Coupe du Monde CMAS
4.4 En cas d'ex aequo, c'est le résultat de la "Golden Final" qui départagera les nageurs.
4.5 Le classement général Clubs se fera par l'addition des deux meilleures résultats individuels Messieurs et Dames et du résultat de la "Golden Final".

5 Classement individuel de la Coupe du Monde

- 5.1 Des points seront attribués à chaque nageur selon la table de cotation de la CMAS
5.2 Le total des points des nageurs, après la "Golden Final", déterminera le classement du meilleur nageur de la Coupe du Monde CMAS.
5.3 L'organisateur d'une compétition peut organiser des séries qualificatives et finale. Dans ce cas, seul le temps réalisé en finale sera pris en compte pour le classement de la Coupe du Monde

6 Participation

- 6.1 Seuls les nageurs ayant participé à un minimum de deux meetings de la Coupe du Monde CMAS pourront nager la "Golden Final".
6.2 L'organisateur pourra accepter des nageurs "non qualifiés" à participer à la "Golden Final". Dans ce cas, ils ne pourront pas figurer dans le classement final. Un classement indépendant sera fait.

7 Engagement dans une compétition de la Coupe du Monde CMAS

- 7.1 L'inscription préliminaire sera envoyé à l'organisateur et à la CMAS HQ au plus tard 6 semaines avant le début du meeting.
7.2 Après ce délai, une pénalité sera appliquée.
7.3 Les engagement nominatifs devra être envoyés à l'organisateur et à la CMAS HQ au plus tard 15 jours avant le meeting.
7.4 Une pénalité de 50 Euro sera payée à l'organisateur et à la CMAS pour les nageurs qui déclareront forfait après ce délai.

8 Engagement à la "Golden Final"

- 8.1 La liste des qualifiés pour la "Golden Final" sera diffusée par la Commission Nage avec Palme de la CMAS le plus rapidement possible après le dernier meeting de la Coupe du Monde par e-mail, fax and CMAS web site. Cette liste sera établie par l'organisateur du dernier meeting avant la "Golden Final" et envoyée immédiatement à la Commission Nage avec Palme de la CMAS.
8.2 L'engagement final devra être envoyé à l'organisateur et à la CMAS HQ au plus tard 15 jours avant le début de la "Golden Final".
8.3 Les forfaits pourront être annoncés 5 jours avant le début de la compétition.
8.4 Une pénalité de 50 Euro sera payée à l'organisateur et à la CMAS pour les nageurs qui déclareront forfait après ce délai.

9 Récompenses remises lors des meetings de la Coupe du Monde CMAS

- 9.1 Les médailles d'or, argent et bronze pour chaque distance, Messieurs et Dames seront à la charge de l'organisateur.
- 9.2 L'organisateur pourra, s'il le souhaite, envisager une reconnaissance financière
- 9.3 Tous les clubs participants recevront un Prix.

10 Récompenses de la "Golden Final"

- 10.1 Pour le classement général, les médailles seront à la charge de la CMAS
 - Or, argent et bronze épreuves individuelles et relais Messieurs et Dames
 - Coupe pour le 1er, 2ème et 3ème Club Messieurs et Club Dames
 - L'organisateur pourra, s'il le souhaite, remettre des Prix sous forme de monnaie
 - Chaque Club participant recevra un Prix

11 Officiels

- 11.1 Chaque équipe devra, à ses frais, fournir un juge national ou international
- 11.2 Le nom du juge devra être envoyé à l'organisateur avec les engagements nominatifs.
- 11.3 Le Juge arbitre sera proposé pour accord à la Commission Nage avec palme de la CMAS par l'organisateur.
- 11.4 L'organisateur aura à sa charge les autres juges.

12 Règles financières

- 12.1 Les compétitions sont organisées sous le contrôle exclusif de la CMAS et tous les droits sont la propriété de la CMAS.
- 12.2 La Commission Nage avec palme de la CMAS confiera l'organisation d'un meeting à la Fédération Nationale après avoir reçu une demande officielle.
- 12.3 L'organisation du meeting sera définitivement officielle seulement lorsque la CMAS aura reçu :
 - le contrat dûment signé par le Président de la Fédération Nationale
 - un droit de 100 euro
- 12.4 Si la Fédération Nationale annule son meeting, la somme de 100 euro ne lui sera pas restituée.
- 12.5 L'organisateur de chaque meeting de la Coupe du Monde CMAS devra :
 - assurer le transport de l'aéroport ou de la gare à l'hôtel (aller et retour) pour le Délégué de la CMAS et le Juge Arbitre.
 - L'hôtel en pension complète (2 ou 3 nuits) pour le Juge arbitre de la CMAS et le Président de la Commission Nage avec Palme ou son représentant.

13 Résultats

- 13.1 L'organisateur doit :
 - donner une copie du protocole à chaque club, au Président de la Commission Nage avec palme, au Juge international CMAS, et l'envoyer à la CMAS HQ dans les meilleurs délais.
 - Le Juge Arbitre CMAS doit envoyer les résultats et un rapport du meeting (avec photos si possible) à la CMAS HQ, dans les meilleurs délais.

14 Réclamations

- 14.1 le règlement International de Nage avec Palme de la CMAS sera appliqué.